

L'ACTIVITÉ

COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE A FÈS

I. — L'activité commerciale.

Les opérations de recensement effectuées en 1931 ont permis de dénombrer dans la région de Fès l'existence d'environ 6.500 commerçants sur une population active totale de 152.000 individus. La proportion des commerçants qui ressort ainsi à 4,2 % est supérieure à celle enregistrée pour l'ensemble du Maroc où elle atteint tout juste 4 %.

Les commerçants de l'alimentation sont de beaucoup les plus nombreux; ils représentaient en 1931, dans la branche commerciale, environ 87 % de l'ensemble.

Le plus souvent, il s'agit d'exploitants individuels; on compte, en effet, dans les commerces de l'alimentation, 4.069 patrons pour 1.612 ouvriers ou employés et dans les commerces divers, 782 patrons pour 90 ouvriers ou employés.

Les musulmans dominent dans toutes les branches commerciales, à l'exception cependant du commerce des tissus pour lequel on a relevé, en 1931, 130 patrons israélites contre 92 patrons musulmans. Les israélites sont assez bien représentés parmi les épiciers, les marchands de parfums, les marchands de chiffons et les courtiers en épices.

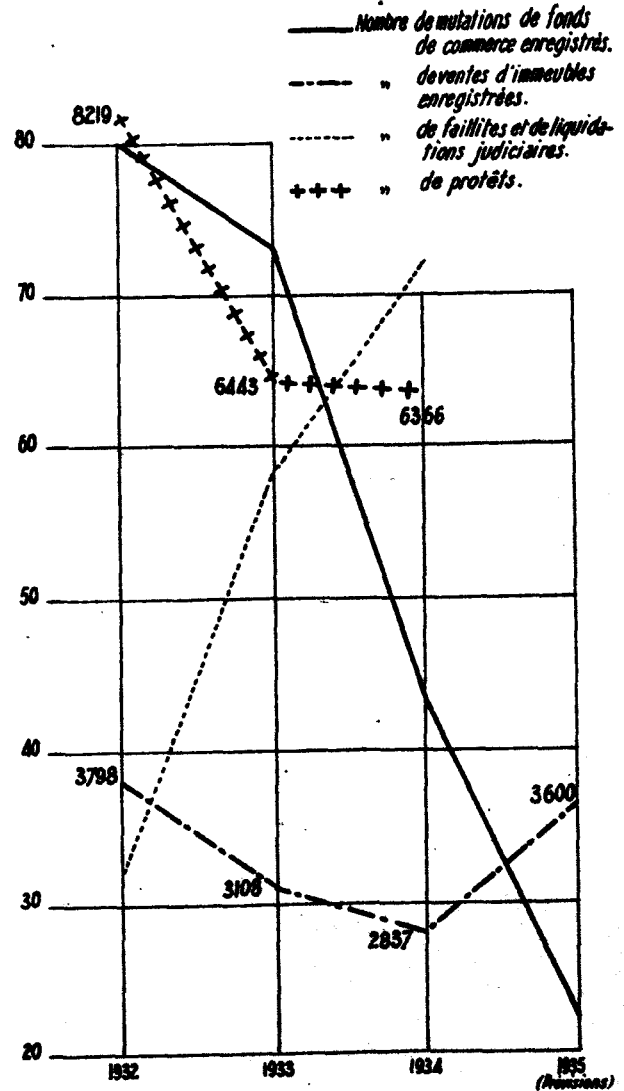
Le degré d'intensité des transactions commerciales dans une région ou un pays déterminé peut se mesurer à différents indices. Des statistiques intéressantes à étudier à cet égard sont celles qui ont trait, tout d'abord, au nombre des commerçants et des sociétés commerciales inscrits au registre du commerce.

Nombre de commerçants et de sociétés commerciales inscrits au registre du commerce.

DATES	NOMBRE de commerçants	NOMBRE de sociétés
Au 31 décembre 1931	288	55
Au 31 décembre 1933	901	87

Cette progression rapide, si elle témoigne de la diffusion continue des connaissances élémentaires du droit commercial français qui fait une obligation pour tout commerçant de se faire inscrire au registre du commerce, n'en souligne pas moins le développement commercial qui s'est manifesté dans la région de Fès.

En ce qui concerne plus particulièrement les commerçants européens, il n'apparaît pas que leur nombre se soit beaucoup réduit du fait de la crise. Ce qui permet de vérifier cette constatation ce sont les statistiques annuelles des élec-



teurs à la chambre de commerce de Fès; ceux-ci qui étaient 260 en 1934, ressortaient encore à 247 unités en 1935.

Mais, si la population commerçante de Fès et de sa région se maintient au point de vue quantitatif à un niveau élevé, il n'en est pas de même du nombre des transactions. Celles-ci se sont notablement réduites du fait de la dépression économique.

L'examen de l'évolution du volume des mutations de fonds de commerce enregistrées est très instructif à cet égard.

Mutations des fonds de commerce enregistrés

ANNÉES	FÈS		ENSEMBLE DU MAROC	
	Nombre	Millions de francs	Nombre	Millions de francs
1932	80	4,9	596	27,7
1933	73	2,7	578	20,4
1934	48	0,9	419	14,1

Ainsi, pour Fès comme pour l'ensemble du Maroc on relève une diminution continue, depuis 1932, tant du nombre des mutations des fonds de commerce enregistrées que de la valeur de celles-ci. Toutefois, on note que la chute a été beaucoup plus forte au point de vue qualitatif que quantitatif : la valeur moyenne d'un fonds de commerce, vendu à Fès, atteignait encore 61.000 francs environ en 1932, alors qu'elle n'était plus que de 20.900 francs en 1934. La baisse enregistrée apparaît ainsi supérieure à 65 %.

Les statistiques des ventes d'immeubles enregistrées sont également très intéressantes à étudier pour suivre les modifications du degré de l'activité commerciale :

Ventes d'immeubles enregistrées

ANNÉES	FÈS		ENSEMBLE DU MAROC	
	Nombre	Millions de francs	Nombre	Millions de francs
1932	3.798	40,9	28.624	400,5
1933	3.108	32,8	25.557	311,5
1934	2.837	25,1	26.163	233,6

Pour la région de Fès on enregistre une diminution continue, tant en nombre qu'en valeur, de 1932 à 1934. Pour l'ensemble du Maroc on relève cette particularité qu'alors que la valeur continuait de baisser, on a noté en 1934 un léger redressement du nombre des ventes d'immeubles. A Fès, la valeur moyenne d'un immeuble vendu n'était plus que de 8.900 francs, en 1934, alors qu'elle dépassait 10.700 francs en 1932.

Un troisième indice de l'activité commerciale est digne de retenir l'attention : c'est celui des faillites, liquidations judiciaires et protêts. Ici, on touche vraiment l'aspect financier de la question.

*Statistiques des faillites,
liquidations judiciaires et protêts (1).*

ANNÉES	Faillites	Liquidations judiciaires	Protêts
1932	14	18	8.219
1933	32	26	6.443
1934	48	24	6.366

Tard entrée dans la crise, la région de Fès a vu le nombre de ses faillites augmenter encore en 1934 alors que pour l'ensemble du Maroc on enregistrerait un certain fléchissement. Seul le nombre des liquidations judiciaires s'est légèrement réduit en 1934 par rapport à l'année précédente.

(1) Dans le ressort du tribunal de première instance de Fès qui comprend les tribunaux de paix de Fès, Meknès et Taza.

En ce qui concerne le nombre des protêts, il convient de souligner que la diminution notée depuis 1932 a été parallèle pour Fès et pour l'ensemble du Maroc. Ceci tient à ce que si le nombre des protêts effectués est fonction des difficultés économiques, il est également en rapport avec le nombre global des transactions. Il n'y a rien de surprenant, dès lors, de constater qu'en période de dépression économique le nombre des protêts diminue, puisque le volume total des effets tirés décroît également.

Lorsque l'on veut évaluer les quantités de marchandises qui entrent et sortent de la région de Fès on se heurte à des difficultés de toute nature. On arrive cependant à les chiffrer d'une façon approximative, il est vrai, mais qui permet cependant de donner un ordre de grandeur.

Il y a une vingtaine d'années, PÉRIGNY (2) évaluait à 93.240 quintaux environ les importations de Fès et à 36.690 quintaux ses exportations. Des chiffres qu'il a publiés on peut retenir, notamment, au point de vue indigène : importations de sucre, 35.163 quintaux ; de thé, 5.116 quintaux ; de bougies, 9.881 quintaux.

Des estimations effectuées en 1931 (3), en prenant pour base les statistiques des droits de porte, donnèrent pour les entrées environ 120.000 tonnes — on peut admettre qu'à la même époque les sorties devaient se chiffrer par 60.000 tonnes approximativement.

Il est difficile de comparer ces deux séries de chiffres recueillis et publiés à une quinzaine d'années de distance les uns des autres. L'écart considérable qui les sépare ne peut pas se justifier entièrement par le progrès des transactions commerciales consécutif à l'installation du Protectorat français.

En utilisant des données du trafic ferroviaire et routier que nous avons pu obtenir, il semble que l'on puisse s'arrêter pour l'année 1934, au chiffre de 87.000 tonnes pour les importations et à celui de 43.000 tonnes pour les exportations. La majeure partie des marchandises importées est constituée par des denrées alimentaires, des matériaux de construction, des combustibles divers — aux sorties, il s'agit principalement de céréales.

Ces chiffres prennent toute leur valeur si on les rapproche de ceux du commerce extérieur marocain pris en son ensemble. On trouve ainsi qu'en 1934, Fès a participé pour 10 % environ dans les importations et pour 2,1 % seulement dans les exportations de l'Empire chérifien.

Cet écart souligne l'aspect déficitaire de la balance commerciale de Fès, centre commercial très important du Maroc dont les progrès des moyens de production n'ont suivi que de très loin le développement rapide de la consommation.

(A suivre.)

Georges LUCAS.

(2) De Périgny, du Maroc : Fès, pages 104-106.

(3) M. Grapinet, extrait du mémoire de fin de stage du contrôle civil publié au Bulletin économique du Maroc n° 1, de juillet 1933.